

HONORAIRES À LA CHARGE DU LOCATAIRE

Tarif national applicable à partir du 1er janvier 2017

Location d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 89, Art. 5)		TTC
Frais afférents à la visite du preneur, à la constitution de son dossier et à la rédaction du bail : Montant appliqué au preneur et au bailleur selon zone géographique par m ² de la surface habitable du logement loué		
	Zone très tendue	12,00 €/m ²
	Zone tendue	10,00 €/m ²
	Zone non tendue	8,00 €/m ²
Frais d'établissement d'un état des lieux : Montant appliqué au preneur et au bailleur par m ² de la surface habitable du logement loué		3,00 €/m ²
Location parking ou garage		TTC
Honoraires de location, forfait partagé 50% locataire / 50 % bailleur		196,00 €
Location local professionnel ou commercial (à la charge du locataire)		TTC
Honoraires de location calculés sur le loyer annuel HC et HT		25,00%
Frais d'établissement d'un état des lieux		Suivant devis diagnostiqueur

BAREME DES HONORAIRES DE GERANCE

Tarif national applicable à partir du 1er janvier 2017

Gestion	TTC	
Honoraires de gestion courante calculés sur les encaissements	8,40%	
Assurance loyers impayés, protection juridique et dégradations calculée sur les sommes quittancées	3,20%	
Assurance loyers impayés, protection juridique, dégradations et vacance locative calculée sur les sommes quittancées	5,60%	
Gestion technique		
Honoraires sur Travaux/Intervention calculés sur le montant des travaux TTC (Propriétaire)		
	jusqu'à 400 € HT	25,00 €
	de 400 à 1000 € HT	50,00 €
	supérieur à 1000 € HT	6,00%
Prestations de bureau et administratives		
Frais renouvellement de baux soumis à la loi du 6 juillet 89 (Montant appliqué au preneur et au bailleur)	100,00 €	
Prolongation et annulation congé (Locataire)	36,00 €	
Frais d'avenant pour modification du bail soumis à la loi du 6 juillet 89 à la demande du locataire	5,30 €/m ²	
Frais mensuel de correspondance (Propriétaire)	2,58 €	
Internet (accès espace personnel, consultation compte, règlement...) par mois (Propriétaire)	1,20 €	
Déclaration Revenus Foncières (Propriétaire)	99,20 €	
Vacations (taux horaire) : suivi sinistre ou de procédure collective, représentation aux AG, aux expertises, aux commissions de conciliation, gestion du personnel de l'immeuble, constitution de dossiers, clôture de compte... (Propriétaire)	90,00 €	
Archivage dossier annuel (Propriétaire)	3,12 €	

Diagnostics techniques	
Diagnostic Etat des Risques Naturels, Miniers et Technologiques (suivi et réalisation) (Propriétaire)*	45,24 €
Réalisation du Dossier Diagnostics Technique (Propriétaire)	Suivant devis diagnostiqueur
Commande et suivi du Dossier Diagnostics Techniques (Propriétaire)	45,00 €
Détecteur Avertisseur Autonome de Fumée (Propriétaire)*	90,00 €
Contentieux	
Frais de mise en demeure pour les sommes impayées du locataire (Propriétaire)	12,00 €
Frais de transmission du dossier contentieux à l'huissier (Propriétaire)	192,00 €
Baux commerciaux et professionnels	
Honoraires de négociation pour augmentation de loyer bail professionnel et commercial (sur le loyer annuel HC et HT)	12%
Frais d'avenant ou de résiliation anticipée d'un bail commercial ou professionnel (locataire)	Vacations et débours
Frais de déclaration TVA par trimestre (Propriétaire)	30,00 €

* Dont prestation et suivi administratif

Honoraires à la charge du vendeur sauf stipulations contraires prévues au mandat

Tarif national applicable à partir du 1er janvier 2017

Appartements - Particuliers - Villas - Pavillons Propriétés	TTC *
Jusqu'à 50 000 €	4 500,00 €
De 50 001 € à 80 000 €	10,00 %
De 80 001 € à 110 000 €	9,00 %
De 110 001 € à 140 000 €	8,50 %
De 140 001 € à 170 000 €	8,00 %
De 170 001 € à 230 000 €	7,00 %
De 230 001 € à 500 000 €	6,00 %
Au delà	5,00 %
Terrains	
Forfaitaire jusqu'à 45 000 €	4 500,00 €
au-delà	10,00 %
Garage et parking	
Forfaitaire jusqu'à 25 000 €	2 500,00 €
au-delà	10,00 %
ESTIMATIONS	
TARIFICATION DES HONORAIRES	Vacation horaire 120,40 €

T.V.A. : 20 %